



www.asile.ch

VIVRE ENSEMBLE

Service d'information et de documentation sur le droit d'asile

Votation du 5 juin: quelle posture adopter ?

Vivre Ensemble a maintes fois décortiqué et critiqué dans ses colonnes la restructuration de l'asile¹. Le scrutin du 5 juin 2016 prochain porte sur la réforme de la législation attaquée en référendum par l'UDC sur deux dispositions: l'assistance juridique et la réquisition de terrain par la Confédération. Or, c'est sur l'entier de la loi que les Suisses sont amenés à voter.

Comment se positionner ? Préconiser le vote de barrage au parti d'extrême-droite, à l'instar de Solidarité sans frontières dans son dernier bulletin, au risque de voir le « oui » interprété comme un assentiment à la réforme ? Appeler à voter « non » à la loi, au risque de renforcer l'UDC et favoriser de nouveaux durcissements ? Ou encore faire campagne pour le vote blanc, au risque que celui-ci soit illisible au moment des résultats ? Vivre Ensemble a souhaité présenter ces différentes argumentations. Elles se rejoignent sur leurs critiques de la loi, mais divergent quant aux conséquences politiques à en tirer.

Ce débat, nécessaire, difficile, nous le poursuivrons et le documenterons sur notre site web d'ici la votation. La campagne ne fait que commencer.

LE COMITÉ DE VIVRE ENSEMBLE

NOUS NE POUVONS PAS DÉFENDRE LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASILE !

Le 5 juin 2016, nous devons voter une nouvelle fois sur une révision de la Loi sur l'asile (LAsi). Une situation bien connue ? Non, car, cette fois, le projet est porté par une ministre socialiste et c'est l'extrême-droite qui a fait aboutir le referendum. Cette configuration est une première et elle plonge les organisations de défense du droit d'asile dans un grand embarras. Quelle consigne de vote faudrait-il donner ? Recommander le Non ne serait-il pas faire le jeu de l'UDC ?

La question nous semble mal posée. Elle nous plonge dans un choix impossible. Pour nous en sortir, il nous faut nous écarter d'une vision manichéenne obligeant à adopter la position contraire de celle prônée par l'UDC. La situation paraît alors moins difficile.

Rappel: le Parlement a adopté le 28 septembre 2012 les fameuses « mesures urgentes » qui modifiaient la LAsi pour une durée limitée. Etaient ainsi entérinées l'impossibilité pour les déserteurs d'obtenir l'asile, la suppression des demandes d'asile aux ambassades, la création de centres spécifiques pour récalcitrants, entre autres horreurs. Le mouvement de défense du droit d'asile a lancé un referendum contre ces mesures. La votation populaire du 9 juin 2013 les a hélas nettement ratifiées. Le Parlement en a prolongé la validité jusqu'au 28 septembre 2019.

En parallèle, la Conseillère fédérale socialiste Simonetta Sommaruga a mené un grand chantier aboutissant à l'adoption le 25 septembre 2015 d'une nouvelle modification de la LAsi intitulée « Restructuration du domaine de l'asile ». Une restructuration défendue comme destinée à « accélérer les procédures », tant pour les personnes amenées à rester en Suisse que pour celles destinées à être renvoyées. Cet emballage rhétorique a fonctionné à merveille lors de la votation de juin 2013. La ministre ressort l'argument de façon scandaleuse aujourd'hui (voir le communiqué du Conseil fédéral du 21.03.16). Or, ses services ont gelé l'examen des demandes d'asile des personnes dont l'examen de la demande aboutira à une protection. En premier lieu les Syriens, Afghans ou Erythréens.

Cette modification législative a également pour objectif d'intégrer les modifications urgentes de la LAsi « afin de les transposer pour une durée indéterminée dans le droit ordinaire ». La loi sur laquelle nous voterons reprend mot pour mot la plupart des dispositions qui figuraient déjà dans la loi urgente et celle prolongeant la durée de validité de celle-ci.

Au final, nous nous retrouvons donc avec un texte qui contient toutes les mesures contestées en 2012-2013. A ceci s'ajoutent les nouvelles dispositions concentrant la procédure dans des centres fédéraux, avec une série de restrictions à peine compensées par une aide juridique extrêmement limitée. Cette aide juridique est le seul aspect positif mis en avant par les milieux favorables à la révision du 25 septembre 2015. Voici pourtant comment la présente le SEM dans son bilan de la « phase test » destinée à évaluer la faisabilité de la restructuration: « Le représentant légal (...) renseigne le requérant d'asile sur le déroulement de la procédure et sur les chances de succès de sa demande. Ainsi, les décisions du SEM sont mieux acceptées (...) » (communiqué du 14 mars 2016). Nous sommes loin de la véritable défense juridique dont les candidats à l'asile ont besoin !

La question qui sera posée aux votants le 5 juin 2016 sera: « Acceptez-vous la révision de la LAsi du 25 septembre 2015 ? ». Ce ne sera pas: « Acceptez-vous le referendum de l'UDC ? ». Face à quoi, la seule position qui nous semble tenable est de dire Non à cette révision néfaste qui entend graver dans le marbre les mesures urgentes de 2012 et une très problématique restructuration de la procédure d'asile. Quelle cohérence aurions-nous d'appeler aujourd'hui à accepter ce que nous dénoncions lors de la votation de 2013 ?

Il est possible de mener une campagne qui mette en avant des arguments se démarquant du populisme de l'UDC. Il est vital pour le mouvement de défense du droit d'asile de sortir des alternatives empoisonnées et de rester autonome par rapport aux jeux des politiciens. Car quand le président du Parti socialiste suisse appelle, au lendemain du refus de l'initiative « de mise en oeuvre » de l'UDC, à poursuivre la lutte pour les droits humains en acceptant la révision de la LAsi attaquée par certaines sections de ce même parti et par les jeunes socialistes, il manipule tout autant l'opinion publique. Il n'y a rien qui soit respectueux des droits humains dans la révision mise sous toit le 25 septembre 2015.

La composition des Chambres fédérales au sortir des dernières élections place l'UDC et le PLR en position de force: même avec un Oui à la révision de la LAsi, rien ne garantit que le Parlement ne mènera pas de nouveaux durcissements. Par exemple, réduire la maigre défense juridique du projet Sommaruga pour être agréable à l'UDC...

**CHRISTOPHE TAFELMACHER,
MEMBRE DE SOS ASILE VAUD ET DU COMITÉ DE VIVRE ENSEMBLE**

RÉFÉRENDUM CONTRE LA RESTRUCTURATION DE L'ASILE

OBJECTIF : BLOQUER L'UDC

Le 5 juin 2016, les citoyens et les citoyennes suisses se prononceront sur la révision de la loi sur l'asile adoptée par le Parlement l'année dernière. L'UDC a en effet lancé un référendum contre les «avocats gratuits» prévus. Solidarité sans frontières recommande de faire barrage à l'UDC. Nos raisons.

Solidarité sans frontières (Sosf) s'est prononcé à plusieurs reprises contre la restructuration du domaine de l'asile concoctée par le Conseil fédéral et son Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ces dernières années. Bien que le but officiel de cette réforme puisse paraître louable – accélérer les procédures tout en garantissant qu'elles se déroulent de manière équitable – Sosf a formulé plusieurs critiques de fonds sur le projet. La réforme a maintenant été acceptée par le Parlement, et nos craintes perdurent.

UN DÉVELOPPEMENT NÉGATIF

Nous nous opposons en particulier au raccourcissement des délais de recours et à la concentration des requérant-e-s d'asile dans de grands centres gérés par la Confédération (voir le dossier de SOSF de Juin 2015). L'accélération des procédures ne peut se faire selon nous au détriment des droits des requérant-e-s d'asile, notamment de leur droit de recours. La centralisation quant à elle renforcera l'isolement physique et l'«encasement» des requérant-e-s d'asile dans de grands centres loin du reste de la population.

La logique qui se cache derrière la réforme est la suivante: profiter encore plus des possibilités offertes par le système «Dublin» de renvoyer massivement vers d'autres États et ainsi traiter moins de demandes en Suisse. D'où cette volonté d'accélérer en priorité les procédures qui aboutiront à une non-entrée en matière ou à une réponse négative, et d'augmenter drastiquement le nombre de places de détention administrative. En réalité, cette réforme a pour but principal non pas d'accélérer significativement les procédures des personnes qui pourront rester en Suisse, mais plutôt de faciliter les renvois de celles qui devront partir tout en évitant qu'elles ne s'intègrent à la population.

LES «AVOCATS GRATUITS»

Autant le dire tout de suite, ce ne sont pas les développements négatifs exposés ci-dessus qui posent problèmes à l'UDC. Son référendum avait en effet pour but de lutter contre «les avocats gratuits pour les requérants d'asile et contre les expropriations», faisant ainsi référence à l'aide juridique gratuite –inclue dans la révision

pour garantir des procédures «équitable» malgré la réduction des délais de recours – et à la possibilité pour la Confédération de construire des centres sur des territoires appartenant à des communes ou cantons sans l'accord de ces derniers.

Solidarité sans frontières a toujours défendu l'accès à une aide juridique gratuite pour les requérant-e-s d'asile, mais nous sommes montrés critique vis-à-vis de l'aide juridique telle qu'elle est prévue par la révision. En effet, la proximité physique entre l'aide juridique et le SEM, le paiement forfaitaire par cas traité et l'obligation de renoncer à un recours si les chances de succès sont faibles sont autant d'éléments qu'il s'agira de surveiller et de corriger dans la futur si l'on veut que les requérant-e-s d'asile bénéficient d'une aide juridique indépendante.

BLOQUER L'EXTRÊME-DROITE LE 5 JUIN

Au vu de nos nombreuses critiques, la question s'est donc posée: notre opposition au développement actuel de la loi sur l'asile implique-t-elle un soutien au référendum lancé par l'UDC? Selon nous, la réponse est non. Tout d'abord, le rejet de la restructuration le 5 juin ne signifiera pas un retour au droit d'avant la révision, car certains durcissements sont déjà contenus dans les «mesures urgentes», qui resteront en vigueur au minimum jusqu'en 2019. La procédure d'asile dans les ambassades, par exemple, ne serait pas réintroduite en cas de victoire du référendum.

Par ailleurs, on pourrait penser qu'un NON de gauche permettrait de donner une visibilité à nos critiques vis-à-vis de la restructuration. Mais rien n'est moins sûr. Il est plus probable que ce soient les référendaires qui imposent les termes du débat, et que notre soutien n'apparaissent aux yeux de la plupart des gens que comme une alliance incompréhensible avec notre principal ennemi. Enfin, un NON le 5 juin sera interprété comme une victoire de l'UDC, ce qui ouvrira la porte à une nouvelle révision, dont l'aide juridique gratuite serait absente, mais qui contiendrait certainement toute sortes d'autres durcissements voulus pas le parti d'extrême-droite. C'est finalement cette probable future révision qu'il s'agit de comparer avec les modifications actuelles.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons à nos membres et sympathisant-e-s de faire barrage à l'UDC le 5 juin, en votant OUI ou BLANC à la révision.

AMANDA IOSET
SECRÉTAIRE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Cet article a été publié dans le dernier numéro de Solidarité sans frontières

Vous trouverez les articles publiés dans la revue Vivre Ensemble sur la révision de la loi ainsi que de la documentation sur notre page web consacrée à la réforme de l'asile. Nous continuerons à y alimenter le débat:

asile.ch/2013/01/28/revision-loi-asile/

¹ Références des derniers articles publiés par Vivre Ensemble sur la restructuration:

- *Restructuration de l'asile: Mise au point sur la durée des procédures*, Décryptage, Comptoir des médias, 15 février 2016
- *Loi sur l'asile | Quels changements après l'adoption de la restructuration?*, VE 155 / décembre 2015
- *Nouveaux centres fédéraux: quid de l'accès à l'aide juridique?*, VE 154 / septembre 2015
- *Centre-test de Zurich: beaucoup de bruit pour rien?*, VE 152 / avril 2015

Et bien d'autres encore...